



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de la  
Protection des Populations de la  
Vendée**

Service environnement  
19 rue Montesquieu  
BP 90795  
85000 La Roche-Sur-Yon

La Roche-Sur-Yon, le 13 novembre 2024  
Le directeur de l'environnement  
à

**Monsieur le Préfet  
de la Vendée**

### **Bordereau de transmission d'un rapport de visite d'inspection**

**Affaire suivie par :** Christian ARCHAMBAUD  
**Téléphone :** 02 51 47 12 36  
**Courriel :** christian.archambaud@vendee.gouv.fr  
**Nos Références :** 24-2369 CA/BB  
**Code AIOT :** 0058502006

**Pièce jointe :**

- Rapport de l'inspection 15/10/2024

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport établi par l'Inspection des installations classées suite à la visite du 15 octobre 2024 de l'AIOT GALLOT PASCAL, implanté 1, LE CHATELIER – Mormaison à MONTRÉVERD (85260).

En application des articles L.171-6 et L.514-5 du Code de l'environnement, une copie de ce rapport d'inspection est transmise à l'exploitant afin de lui permettre, dans un délai de 15 jours, de formuler ses observations et de mentionner les informations qui ne devraient pas être publiées pour des raisons de confidentialité.

J'appelle votre attention sur le fait que l'inspection, du fait des constats mis en évidence, vous propose dans ce rapport des suites administratives.

L'inspecteur de l'environnement  
spécialité installations classées,

P/Le Directeur départemental de  
la protection des populations  
La Cheffe du service environnement,

  
**Christian ARCHAMBAUD**



  
**Katia ROINET**